

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE du 09 MARS 2021 à 20h00

### *Publication sous réserve de validation lors du prochain conseil municipal*

Le Neuf Mars Deux Mille Vingt et Un à dix-huit heures trente, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de Mme Véronique CANTIN, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS : Mme Véronique CANTIN, M. Christophe FURET, M. Yves SECHET, Mme Sylvie LEFEUVRE, Mme Eliane SOREL, M. Jean-Claude VERNEAU, Mme Josiane PISON, M. Alain JOUSSE, Mme Catherine CAPLAIN, Mme Sylvie DUCHESNES, M. Philippe LANGELLO, M. Samuel HAMELIN, Mme Christelle TOUTAIN-YVARD, Mme Emeline BLIN.

ÉTAIENT EXCUSES ET ABSENTS : Mme Florence THISE qui donne pouvoir à M. Christophe FURET, Mme Christelle HERIN, M. Florian LENOIR qui donne pouvoir à Mme Véronique CANTIN, M. Maxime BERNE qui donne pouvoir à M. Yves SECHET, M. Nicolas FOUCAULT.

Le quorum est atteint, Mme le Maire ouvre la séance à 18h30.

Après accord des membres du Conseil Municipal, deux délibérations sont rajoutées à l'ordre du jour.  
Après accord des membres du Conseil Municipal, le compte-rendu du Conseil municipal du 16 février 2021 est validé.

### **1<sup>ère</sup> commission : FINANCES, URBANISME, AFFAIRES GÉNÉRALES** **Rapporteur : Mme Véronique CANTIN**

#### **Finances**

##### ***Engagement dépenses d'investissement avant vote du budget      délibération n°07***

Selon l'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la Collectivité Territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

**Article 1** : d'autoriser Mme le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement au titre de l'année 2021, hors restes à réaliser, dans la limite des crédits repris ci-dessous et ce avant le vote du budget 2021 ; pour un montant maximal de 744 669.00 €.

Chapitre 020	106 176.00 x 25% =	026 544.00
Chapitre 20	10 000.00 x 25% =	004 000.00
Chapitre 21	1 212 500.00 x 25% =	303 125.00
Chapitre 23	1 660 000.00 x 25% =	415 000.00

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Mme le Maire expose les raisons qui justifient la sollicitation d'un prêt bancaire pour la réalisation des travaux de la rue du Stade. Elle présente un tableau synthétisant les propositions reçues émanant de trois établissements bancaires.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

**Article 1** : de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 400 000 €uros, destiné à financer les dépenses nouvelles en matière de requalification de la rue Stade et ce aux conditions suivantes :

Montant	:	400 000 €
Taux fixe	:	0.59 %
Durée	:	15 ans
Amortissement :	:	Échéances constantes
Périodicité	:	Annuelle
Frais de dossier	:	600 €

**Article 2** : de s'engager, au nom de la Commune, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ; de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

**Article 3** : d'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la contractualisation du prêt.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

Mme le Maire expose les raisons qui justifient la sollicitation d'un prêt bancaire pour la réalisation des travaux de la rue du Stade.

Sur proposition de Mme Le Maire, le Conseil Municipal décide :

**Article 1** : de demander à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de l'Anjou et du Maine, l'attribution d'un prêt de 300 000 €uros, destiné à financer les dépenses nouvelles en matière de requalification de la rue Stade et ce aux conditions suivantes :

Montant	:	300 000 €
Taux fixe	:	0.73 %
Durée	:	20 ans
Amortissement :	:	Échéances constantes
Périodicité	:	Annuelle
Frais de dossier	:	450 €

**Article 2** : de s'engager, au nom de la Commune, à inscrire en priorité chaque année en dépenses obligatoires à son budget les sommes nécessaires au remboursement des échéances ; de créer et de mettre en recouvrement, en tant que de besoin, les impositions nécessaires au remboursement des échéances.

**Article 3** : d'autoriser Mme le Maire à signer l'ensemble des documents nécessaires à la contractualisation du prêt.

**Cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **Commission mobilité**

Les élus membres de cette commission suite à l'appel à candidatures de Mme le Maire sont : Mme Le Maire, M. Christophe FURET, M. Philippe LANGELLO et M. Maxime BERNE. La première mission est un travail de recensement des parcours doux pour la circulation à vélo.

## **Vaccination COVID 19**

La commune a recensé les habitants souhaitant se faire vacciner. La commune pourrait être mise à contribution pour mettre à disposition des moyens techniques et humains afin d'accueillir un centre de vaccination temporaire.

### **2<sup>ème</sup> commission : COMMUNICATION, ANIMATION, VIE LOCALE.**

**Rapporteur : M. Christophe FURET**

M. Christophe FURET présente l'avancée des travaux sur le futur site internet de la commune. Il devrait être mis en service courant mars, un rendez-vous sur site chez le prestataire a eu lieu. L'application intra-muros sera déployée prochainement.

Une réunion avec les présidents d'associations sera organisée le 23 mars ; afin de faire le point sur l'activité et la situation financière avant d'étudier les demandes de subvention.

La chasse aux œufs ne pourra pas être organisée cette année.

Il est de même peu probable que Neuville dans la Course puisse avoir lieu en 2021

### **4<sup>ème</sup> commission : VOIRIE – ESPACES VERTS – ENVIRONNEMENT.**

**Rapporteur : M. Yves SECHET**

M. Yves SÉCHET présente le projet de la commune de régulation des frelons asiatiques. M. Yves SECHET a rencontré un prestataire qui propose des pièges écologiques. La commune pourrait en acheter un carton de 100 et en mettre à disposition.

## **INFORMATIONS SUR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

**Rapporteur : M. Samuel HAMELIN**

Mme Sylvie LEFEUVRE présente le projet de la Communauté de Communes Maine Cœur de Sarthe d'obtenir le label « territoire olympique ». Un parcours de 2024 m pourra être balisé.

++++++

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 19h30.

++++++